



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL****SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152<sup>e</sup> année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa

Mme la conseillère Dana Chevalier

Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Mme la greffière, Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>01-005-21</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Yvan Labelle

D'ouvrir la séance ordinaire du 18 janvier 2021. Il est 18 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-006-21</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par Mme Dana Chevalier

4269

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tel que modifié par l'ajout au point 13 de la résolution d'*Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 824-1 modifiant le Règlement numéro 824 sur la taxation 2021 pour reporter la date d'exigibilité des taxes.*

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- 01-005-21 Ouverture de la séance
- 01-006-21 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 01-007-21 Adoption de procès-verbaux

**4. Patrouille municipale**

- 01-008-21 Enlèvement d'une case de stationnement en face du 3A, rue Saint-Jean-Baptiste

**5. Développement communautaire**

- 01-009-21 Appel de candidatures pour le comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA)

**6. Urbanisme**

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 6.3. Autres sujets

**7. Services techniques**

- 7.1. Conclusion de contrats
  - 01-010-21 Octroi de contrat gré à gré – *Services de rebuts Soulanges inc.* – Nettoyage des sédiments du bassin de rétention du Parc Aumais
- 7.2. Autorisation de dépenses
- 7.3. Acceptation de plans
- 7.4. Réception de travaux
  - 01-011-21 Décompte progressif n° 3 – Travaux de rénovation de l'hôtel de ville
- 7.5. Autres sujets
  - 01-012-21 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des services d'ingénierie, plans, devis et

4270

surveillance pour des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de chaussée sur la rue Aumais (de Tremblay à Aumais)

**8. Environnement**

**9. Développement économique et touristique**

**10. Finances**

10.1. Dons / promotions / aides financières

01-013-21 Aide financière aux organismes à but non lucratif – Dons / promotions / aides financières – *Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île*

10.2. Autres sujets

01-014-21 Adoption des comptes

01-015-21 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2021

**11. Administration et greffe**

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

01-016-21 Renouvellement de contrat d'entretien de réseau informatique 2021 – Firme T3i

01-017-21 Ratification de l'adjudication de contrat par l'UMQ du mandat de services professionnels de consultant et de gestionnaire de risque en assurances de dommages – Regroupement Municipalités de l'Île-de-Montréal dans le cadre d'un achat regroupé UMQ2020-CGRAD-08 du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025

11.2. Opérations Immobilières

01-018-21 Autorisation de signature de l'offre d'achat d'une partie du lot 1 566 721 – 555, boulevard des Anciens-Combattants

11.3. Autres sujets

01-019-21 Entérinement des décisions prises depuis le 7 décembre 2020 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire

**12. Ressources humaines**

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

01-020-21 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 533-74 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin de modifier les dispositions particulières à la zone H-134 (résidentielles)

4271

- 01-021-21 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 825 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure de la rue Aumais (entre les rues Tremblay et Aumais) et un emprunt de 3 594 350 \$
- 01-022-21 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 826 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de pulvérisation et resurfaçage de la rue Cypihot (entre les rues Aumais et Leslie-Dowker) et un emprunt de 762 799 \$
- 01-023-21 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 827 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de stabilisation et protection des sols au parc Godin et un emprunt de 732 643 \$
- 01-024-21 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 828 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection de la promenade du canal et un emprunt de 776 674 \$
- 01-025-21 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 829 décrétant des dépenses en immobilisations pour des honoraires professionnels et un emprunt de 681 815 \$
- 01-026-21 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 824-1 modifiant le Règlement numéro 824 sur la taxation 2021 pour reporter la date d'exigibilité des taxes
- 01-027-21 Adoption du Règlement numéro 797-3 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la ville de Montréal sous le numéro 04-047 afin de modifier le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord

**14. Dépôt de documents**

**15. Levée de la séance**

- 01-028-21 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

*Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.*

La greffière a reçu 3 questions qui ont été lues entre 18 h 11 et 18 h 20. Les citoyens peuvent prendre connaissance des réponses via l'enregistrement audiovisuel de la séance, disponible dans les jours suivants la présente séance, sur le site internet de la Ville.

Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue  Rue Tremblay	Bonjour,  En temps normal, les citoyens peuvent assister aux séances en personne. D'un point de vue transparence, ne serait-il pas important de rendre le lien disponible avant la visioconférence?
2 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue  Rue Maple	Considering the severity of the transmission of Covid-19 and the huge spike in numbers of cases of the virus and deaths in Montreal and in Ste-Anne-de Bellevue, would the city of Ste-Anne-de-Bellevue require, or, at the very least, strongly recommend the wearing of masks within all common areas of apartment buildings? This would include basement parking lots.  Traduction : Compte tenu de la gravité de la transmission du Covid-19 et de l'énorme pic du nombre de cas de virus et de décès à Montréal et à Sainte-Anne-de-Bellevue, la ville de Ste-Anne-de-Bellevue aurait-elle besoin, ou devrait-elle recommander fortement le port de masques dans toutes les parties communes des immeubles à appartements? Cela inclurait également les stationnements souterrains.
3 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue  Rue Aumais	Le PTI 2021 (emprunts) ne correspond pas avec les avis de motions 01-021-21, 022, 023 et 024. S.V.P expliquer la grande différence.  Avis de motion 01-025-20 pourquoi le montant n'est pas prévu au PTI 2021.  Aux avis de motions, le total des emprunts s'élève à 6,548,281 allons-nous les citoyens, avoir à nous prononcer sur ces emprunts.  Quel est le montant pour l'offre d'achat pour le lot 1 566 721 McGill et y aura-t-il emprunt.  Pourquoi il n'y a pas de décompte final pour la tour d'eau. Les déficiences ont été complétées au mois d'août 2020.

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

<b>01-007-21</b>	<b>Adoption de procès-verbaux</b>
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants;

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2020 (budget);
3. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2020 (PTI);
4. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2020;
5. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2020;
6. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021;

Il est proposé par M. Tom Broad  
Appuyé par M. Ryan Young

4273

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la ville.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. PATROUILLE MUNICIPALE

<b>01-008-21</b>	<b>Enlèvement d'une case de stationnement en face du 3A, rue Saint-Jean-Baptiste</b>
------------------	--

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a fait une demande pour le retrait d'une case de stationnement en face d'une nouvelle entrée véhiculaire au 3A, rue Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QU' il n'y a pas beaucoup de stationnement sur cette rue, mais que le propriétaire a le droit d'avoir un stationnement sur son terrain et le stationnement sur rue va l'empêcher de pouvoir l'utiliser;

ATTENDU QUE le Comité de circulation et de sécurité publique recommande d'enlever une case de stationnement au 3A, rue St-Jean Baptiste en face de son entrée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Francis Juneau

D'entériner la recommandation du Comité de circulation et de sécurité publique et de procéder au retrait d'une case de stationnement au 3A, rue Saint-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

<b>01-009-21</b>	<b>Appel de candidatures pour le comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA)</b>
------------------	--

ATTENDU QU' en avril 2019, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté la résolution numéro 04-086-19 appuyant les étapes nécessaires à la réalisation de la démarche afin d'être reconnu officiellement Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la Ville a reçu une aide financière de 12 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, volet Soutien à la réalisation de politiques et de plan d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE le Programme vise à encourager le vieillissement actif des aînés au sein de leur communauté;

ATTENDU QUE considérant que la population vieillissante, la Ville souhaite accroître son offre de services disponibles pour les citoyens aînés tout en étant plus impliquée à l'amélioration de leur bien-être;

4274

ATTENDU QU' il est important de revoir les services, infrastructures et politiques adaptés à cette tranche de la population;

ATTENDU QU' afin de bénéficier de l'aide financière prévue, la Ville doit adopter une résolution du conseil qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation de la politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

ATTENDU QU' au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier. Madame Paola Hawa a été désignée comme personne élue responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'autoriser le service des loisirs et de la vie communautaire à procéder à un appel de candidatures pour combler deux (2) sièges au sein du comité de pilotage pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Adoptée à l'unanimité.

## **6. URBANISME**

### **6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **6.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## **7. SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1. CONCLUSION DE CONTRATS**

4275

<b>01-010-21</b>	<b>Octroi de contrat gré à gré – Services de rebuts Soulanges inc. – Nettoyage des sédiments du bassin de rétention du Parc Aumais</b>
------------------	--

- ATTENDU QUE le pompage des résidus de boue dans les conduites et bassin, par mesure d'entretien et de prévention, est effectué par la Ville;
- ATTENDU QUE l'accumulation de sédiments obstrue la libre circulation de l'eau, surtout en période de crue des eaux;
- ATTENDU QUE la Ville doit remettre les lieux dans l'état d'origine afin de permettre aux conduites et au bassin de rétention de fonctionner efficacement selon sa conception d'origine;
- ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligatoire à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation;
- ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;
- ATTENDU la recommandation du chef de division – travaux publics à l'effet de conclure un contrat pour les travaux de remise en état à l'entreprise *Services de rebuts Soulanges inc.* pour un montant de 23 300,53 \$, taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Tom Broad  
Appuyé par M. Yvan Labelle

D'octroyer un contrat de gré à gré pour des travaux de nettoyage de sédiments du bassin de rétention du Parc Aumais à l'entreprise *Services de rebuts Soulanges inc.* pour un montant de 23 300,53 \$, taxes incluses, à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>01-011-21</b>	<b>Décompte progressif n° 3 – Travaux de rénovation de l'hôtel de ville</b>
------------------	---

- ATTENDU la résolution numéro 02-035-19 adoptée par le conseil municipal le 11 février 2019, concernant l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

4276

ATTENDU la résolution numéro 12-292-19 adoptée par le conseil municipal le 16 décembre 2019, concernant l'octroi de contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville à la compagnie *Les constructions AGLP*;

ATTENDU la résolution numéro 09-187-20 adoptée par le conseil municipal le 14 septembre 2020, concernant le paiement du décompte progressif n° 1 de 22 092,45 \$, taxes incluses, à la compagnie *Les constructions AGLP* pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU la résolution numéro 11-242-20 adoptée par le conseil municipal le 14 septembre 2020, concernant le paiement du décompte progressif n° 2 de 22 489,80 \$, taxes incluses, à la compagnie *Les constructions AGLP* pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU la recommandation de M. Rami Dimitri, architecte de la firme *Aedifica*, datée du 6 janvier 2021, quant au paiement du décompte progressif n° 3 de 22 489,80 \$, taxes incluses, à la compagnie *Les constructions AGLP* pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la direction générale accepte la recommandation de la firme *Aedifica* relativement au paiement du décompte progressif n° 3;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'entériner la recommandation de M. Rami Dimitri, architecte de la firme *Aedifica*, datée du 6 janvier 2021, quant au paiement du décompte progressif n° 3 de 22 489,80 \$, taxes incluses, à la compagnie *Les constructions AGLP* pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

D'autoriser le paiement de la somme de 22 489,80 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-191-00-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## **7.5. AUTRES SUJETS**

<b>01-012-21</b>	<b>Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des services d'ingénierie, plans, devis et surveillance pour des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de chaussée sur la rue Aumais (de Tremblay à Aumais)</b>
------------------	---

ATTENDU QUE depuis sa construction dans les années 1980, le secteur avoisinant le parc Aumais subit des problématiques d'infiltration d'eau aux sous-sols des maisons, surtout durant la période de fonte des neiges;

ATTENDU QUE plusieurs études ont été produites et des travaux ont été faits afin d'identifier et de résoudre la problématique de drainage des fondations des bâtiments;

4277

- ATTENDU QUE de façon générale, la problématique d'infiltration des eaux de surface dans le secteur. Le CM a prévu les travaux sur la rue Aumais en 2021 afin de se donner le temps d'analyser la performance globale de la mise en œuvre des solutions proposées par ces études et procéder à une étude d'avant-projet;
- ATTENDU QU' afin de maintenir ses infrastructures à un bon niveau de service, la Ville doit investir à court et à moyen terme;
- ATTENDU QUE les montants pour les frais d'ingénierie sont prévus au PTI pour l'année 2021 et fait partie des secteurs prioritaires du Plan de développement durable 2012-2021 de la Ville;
- ATTENDU QUE le montant estimé se situant au-delà de 100 000 \$, nous devons procéder à un appel d'offres public;
- ATTENDU QUE le réseau pluvial existant sur la rue Aumais est non conforme aux directives et lois environnementales en vigueur et que sa mise aux normes fait partie des secteurs prioritaires du Plan de développement durable 2012-2021 de la Ville;
- ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale et développement durable à l'effet de procéder à un appel d'offres public pour des services d'ingénierie plans, devis et surveillance pour des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de chaussée sur la rue Aumais (de Tremblay à Aumais);

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Yvan Labelle  
Appuyé par M. Tom Broad

D'autoriser l'ingénieure municipale et développement durable à procéder à un appel d'offres public pour des services d'ingénierie plans, devis et surveillance pour des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de chaussée sur la rue Aumais (de Tremblay à Aumais);

Les travaux sont prévus au PTI 2021 - 2023 pour l'année 2021 et seront financés par règlement d'emprunt;

Adoptée à l'unanimité.

**8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**10. FINANCES****10.1. Dons / promotions / aides financières**

01-013-21	Aide financière aux organismes à but non lucratif – Dons / promotions / aides
-----------	---

4278

<b>financières – Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île</b>
--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons, de promotions et/ou aides financières;

ATTENDU la demande du *Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île* en date du 15 octobre 2020 correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Tom Broad

D'accorder un appui financier de 500 \$ au *Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île*, afin de soutenir cet organisme qui vient en aide à un grand nombre de personnes âgées de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue par le biais de programmes tels les *Popotes Roulantes* et *Contact et PAIR*, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## 10.2. AUTRES SUJETS

<b>01-014-21</b>	<b>Adoption des comptes</b>
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Francis Juneau  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'approuver le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés en date du 8 décembre au 18 janvier 2021;

**1 386 321,77 \$**

- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2020;

**208 415,43 \$**

Total :

**1 594 737,20 \$**

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 21 novembre 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**358 135,83 \$**

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-015-21</b>	<b>Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2021</b>
------------------	---

ATTENDU les résolutions ci-dessous pour lesquelles le Conseil autorise la conclusion de contrats qui se poursuivent en 2021;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Tom Broad

D'autoriser la dépense pour l'année 2021 à même le fonds général pour chaque projet ci-dessous énuméré :

Résolution	Projet	Estimation des coûts	Affectation
03-073-19	Environnement Routier NRJ inc. – Collecte sélective	30 757,32 \$	02-452-00-491
02-038-20	Transport Rolland Chaperon – Collecte de matières organiques	9 491,97 \$	02-452-30-491
11-240-20	Transport Rolland Chaperon – Collecte de matières organiques	57 139,52 \$	02-452-30-491
02-039-20	Enviro Connexions – Collecte des ordures ménagères	30 946,30 \$	02-451-00-436
11-238-20	Transport Rolland Chaperon – Collecte des ordures ménagères	97 618,37 \$	02-452-00-491
09-186-20	Excavation C. Gauthier Inc. – déblaiement	13 654.33 \$	02-330-00-443
11-237-20	Excavation C. Gauthier Inc. Souffleur avec opérateur	22 866.32 \$	02-330-00-443
11-245-19	Ville de Pointe-Claire – Service de répartition des appels d'urgence	23 616,00 \$	02-290-00-339
04-108-16	Centre des Services Partagés du Québec – Service de téléphonie cellulaire	14 236,70 \$	02-130-00-332
11-250-20	Groupe Alfid – Agence de sécurité	261 736,16 \$	02-290-00-451
11-239-20	A.J Théorêt – Travaux électriques	23 864,67 \$	02-340-00-524
11-340-18	Daniel Tétreault CPA – Vérification externe	12 500,00 \$	02-130-00-413
09-184-20	Cargill Limitée – Fourniture de sel	53 063.26 \$	02-330-00-626

Adoptée à l'unanimité.

## 11. ADMINISTRATION ET GREFFE

### 11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

01-016-21	Renouvellement de contrat d'entretien de réseau informatique 2021 – Firme T3i
-----------	---

4280

ATTENDU QUE dans le cadre du processus budgétaire de l'année 2021, des crédits ont été alloués pour un contrat d'entretien du réseau informatique et divers autres mandats informatiques;

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de service informatique avec la firme *T3i* venait à échéance le 31 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation du trésorier à l'effet de renouveler le contrat de service avec cette firme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 en constituant une banque de 325 heures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Yvan Labelle

De renouveler le contrat d'entretien de réseau informatique avec la firme *T3i* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 en constituant une banque de 325 heures;

D'autoriser une dépense maximale de 24 719,63 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-414 du fonds général;

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-017-21</b>	<b>Ratification de l'adjudication de contrat par l'UMQ du mandat de services professionnels de consultant et de gestionnaire de risque en assurances de dommages – Regroupement Municipalités de l'Île-de-Montréal dans le cadre d'un achat regroupé UMQ2020-CGRAD-08 du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025</b>
------------------	--

ATTENDU QUE l'UMQ a procédé à un appel d'offres public au nom du regroupement Municipalités de l'Île-de-Montréal, pour des soumissions, avec une tarification spécifique pour chaque municipalité, pour des services professionnels de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages;

ATTENDU QU' une soumission a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres, *Fidema Groupe Conseils Inc.*, et sa soumission a été jugée conforme suivant une analyse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Tom Broad

De ratifier l'adjudication de contrat par l'UMQ du mandat de services professionnels de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages pour les membres du regroupement Municipalités de l'Île-de-Montréal dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ – UMQ2020-CGRAD-08 du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025;

4281

D'autoriser la dépense suivante : honoraires de *Fidema Groupe Conseils Inc.* pour un an, renouvelable lors d'un appel d'offres ou d'un renouvellement de gré à gré au montant de 1 897,06 \$ taxes incluses;

Adoptée à l'unanimité.

### **11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

<b>01-018-21</b>	<b>Autorisation de signature de l'offre d'achat d'une partie du lot 1 566 721 – 555, boulevard des Anciens-Combattants</b>
------------------	--

ATTENDU QUE dans le cadre du PPU du boulevard des Anciens-Combattants, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a inclus un terrain d'une superficie d'environ 3 760 m<sup>2</sup> appartenant à l'Université McGill (Lactanet);

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain est requise afin de permettre deux accès au projet du PPU conformément aux meilleures pratiques urbanistiques et exigences du service d'incendies de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la création d'une intersection située sur le boulevard des Anciens-Combattants (caserne d'incendie / Lactanet) représente la solution la plus viable pour le projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, l'offre d'achat finale avec l'Université McGill pour l'achat d'une partie du lot 1 566 721, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au 555, boulevard des Anciens-Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H3X 3R4, d'une superficie de 3 760 m<sup>2</sup> et tous documents connexes requis afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **11.3. AUTRES SUJETS**

<b>01-019-21</b>	<b>Entérinement des décisions prises depuis le 7 décembre 2020 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire</b>
------------------	---

ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a mené à une série de décisions que l'administration a dû prendre promptement pour assurer la santé et sécurité des citoyens et des employés de la Ville;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 16 mars et le 31 mars 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 04-071-20 ;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 1<sup>er</sup> avril et le 11 mai 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 05-120-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 12 mai 2020 et le 8 juin 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 06-137-20;

4282

- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 9 juin 2020 et le 6 juillet 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 07-151-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 7 juillet 2020 et le 24 août 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 08-175-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 25 août 2020 et le 14 septembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 09-192-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 15 septembre et le 13 octobre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 10-216-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 14 octobre et le 9 novembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 11-254-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 10 novembre et le 7 décembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 12-290-20;
- ATTENDU QUE d'autres décisions ont eu lieu en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire depuis le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Tom Broad

De valider et d'entériner les décisions prises par l'administration depuis le 7 décembre 2020 qui sont jointes en Annexe « **A** » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **12. RESSOURCES HUMAINES**

### **12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **12.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## **13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

<b>01-020-21</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 533-74 modifiant le Règlement de zonage numéro 533 afin supprimer la catégorie de bâtiment r-4 (4 log. et +), de la colonne h-134 du tableau des dispositions particulières à chacune des zones résidentielles</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

4283

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 533-74 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de supprimer la catégorie de bâtiment r-4 (4 log. et +), de la colonne h-134 du tableau des dispositions particulières à chacune des zones résidentielles;*
- dépose le projet du Règlement numéro 533-74.

<b>01-021-21</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 825 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure de la rue Aumais (entre les rues Tremblay et Aumais) et un emprunt de 3 594 350 \$</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 825 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure de la rue Aumais (entre les rues Tremblay et Aumais) et un emprunt de 3 594 350 \$;*
- dépose le projet de Règlement numéro 825.

<b>01-022-21</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 826 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de pulvérisation et resurfaçage de la rue Cypihot (entre les rues Aumais et Leslie-Dowker) et un emprunt de 762 799 \$</b>
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 826 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de pulvérisation et resurfaçage de la rue Cypihot (entre les rues Aumais et Leslie-Dowker) et un emprunt de 762 799 \$;*
- dépose le projet de Règlement numéro 826.

<b>01-023-21</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 827 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de stabilisation et protection des sols au parc Godin et un emprunt de 732 643 \$</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 827 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de stabilisation et protection des sols au parc Godin et un emprunt de 732 643 \$;*

- dépose le projet de Règlement numéro 827.

<b>01-024-21</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 828 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection de la promenade du canal et un emprunt de 776 674 \$</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 828 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection de la promenade du canal et un emprunt de 776 674 \$*;
- dépose le projet de Règlement numéro 828.

<b>01-025-21</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 829 décrétant des dépenses en immobilisations pour des honoraires professionnels et un emprunt de 681 815 \$</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 829 décrétant des dépenses en immobilisations pour des honoraires professionnels et un emprunt de 681 815 \$*;
- dépose le projet de Règlement numéro 829.

<b>01-026-21</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 824-1 modifiant le Règlement numéro 824 sur la taxation 2021 pour reporter la date d'exigibilité des taxes</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 824-1 modifiant le Règlement numéro 824 sur la taxation 2021 pour reporter la date d'exigibilité des taxes*;
- dépose le projet du Règlement numéro 824-1.

<b>01-027-21</b>	<b>Adoption du Règlement numéro 797-3 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la ville de Montréal sous le numéro 04-047 afin de modifier le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord</b>
------------------	--

ATTENDU QU' en vertu de l'arrêté en conseil numéro 980-2005 du gouvernement du Québec, le Plan d'urbanisme adopté par le Conseil de la Ville de Montréal sous le numéro 04-047

4285

constitue le Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le « Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur nord », daté de septembre 2018, afin d'encadrer le développement et l'aménagement de ce secteur;

ATTENDU QUE le PPU vise à définir un cadre de planification visant à protéger les composantes d'intérêt naturels du secteur Nord;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite modifier le PPU du Secteur-Nord pour réviser l'implantation projetée du boulevard Morgan dans la zone commerciale C-122 et de la zone industrielle I-127;

ATTENDU QUE cette révision de l'implantation projetée du boulevard Morgan vise à assurer la préservation d'un boisé existant;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné par Paola Hawa, maire, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle les personnes et organismes auront l'occasion de s'exprimer, sera tenue conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Ryan Young

D'adopter le Règlement numéro 797-3, ci-joint en Annexe « B ».

#### 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 18 janvier 2021;
- Liste des commandes du 31 décembre 2020;
- Rapport annuel sur la gestion contractuelle 2020;
- Dépôt du certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire – Règlement d'emprunt 815;
- Dépôt du certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire – Règlement d'emprunt 815-1;

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-028-21	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par M. Francis Juneau  
Appuyé par M. Yvan Labelle

De lever la présente séance ordinaire. Il est 18 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jennifer Ma  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents  
connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le  
dossier numéro  
0220-320-106502*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du  
18 janvier 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le \_\_\_\_\_  
janvier 2021.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jennifer Ma, Greffière